

Brexit : l'EUA, la CPU et 34 organisations « unies » pour un « accord rapide » sur l'Esri

Bruxelles - Publié le vendredi 31 janvier 2020 à 15 h 42 - Actualité n° 174019

36 organisations dont la CPU, l'EUA ou la Conférence des recteurs allemands (HRK) signent, le 30/01/2020, une déclaration commune pour limiter les conséquences négatives du Brexit pour le secteur de l'Esri en Europe. Le Royaume-Uni quitte officiellement l'Union européenne le vendredi 31/01/2020 à minuit.

« Nous, les principaux organismes représentant et en partenariat avec la science et l'enseignement supérieur au Royaume-Uni et en Europe, sommes unis pour convenir que nous souhaitons continuer à travailler ensemble après le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, » indique la déclaration.

Le texte ajoute que les grands acteurs de l'Esri souhaitent que l'UE et le Royaume-Uni « travaillent rapidement » pour établir « une collaboration continue par le biais de l'association pleine et entière du Royaume-Uni à Horizon Europe et Erasmus + ».

Ces deux programmes démarrent au 01/01/2021. Cependant, les règlements les encadrant ne sont pas encore terminés, à cause des négociations sur le futur budget de l'UE 2021-2027, mais aussi de l'incertitude sur la future relation entre Londres et Bruxelles.

Selon les informations du bureau bruxellois de News Tank, le négociateur européen Michel Barnier, présentera le 03/02/2020, un accord d'association entre l'UE et le Royaume-Uni. Il devrait encadrer 12 accords bilatéraux (accord commercial, politique de la pêche, contrôles douaniers, coopération dans le secteur de l'aviation ou Euratom pour le nucléaire civil, etc.). Mais aussi mentionner les conditions de la participation britannique aux différents programmes européens, qu'il s'agisse de la contribution financière, ou de déterminer si les Britanniques pourront être associés ou diriger des appels à projets d'Horizon Europe ou d'Erasmus+.

Selon nos informations, l'accès à Horizon Europe et à Erasmus+ sera ainsi conditionné à un alignement réglementaire britannique aux normes européennes (normes comptables,

mêmes règles sur les essais cliniques, mesures de sécurité sur le nucléaire civil, respect du droit européen et de la Cour de justice de l'UE, etc.).

Un calendrier difficile à tenir

Le Conseil de l'UE doit accepter ce mandat de négociation le 25/02/2020, lors d'une réunion des ministres des affaires européennes. Les premières négociations devraient commencer début mars 2020.

« Un accord rapide dans ce domaine présente un intérêt mutuel évident serait bon pour tous », ajoute la déclaration des 36 organisations du secteur de l'Esri.

Le Premier ministre britannique Boris Johnson souhaite boucler l'ensemble des négociations au 31/12/2020.

Un calendrier difficile à tenir, car il nécessite la ratification du Parlement européen, du Parlement britannique, mais aussi probablement des parlements nationaux de l'UE, les négociations couvrant presque toutes les compétences de l'UE.

L'accord du Brexit mentionne la possibilité d'étendre les négociations de la relation future jusqu'au 31/12/2022.

Une simulation de négociation

Bruegel, un think tank basé à Bruxelles et spécialisé dans les questions économiques et monétaires, a organisé le 28/01/2020 une « simulation de négociation » entre l'UE et le Royaume-Uni sur les thèmes de l'Esri.

Cette simulation a rassemblé plusieurs experts européens et britanniques, dont Reinhilde Veugelers de l'Université de Louvain, l'ancien directeur général de la DGEAC (éducation et culture) de la Commission européenne, Jan Truszczyński, Eilis Ferran de l'université de Cambridge ou encore l'ancienne eurodéputée britannique Clare Moody.

Selon un rapport écrit de la simulation, la participation britannique à Horizon Europe peut être résumée en dix grandes questions allant de la participation au PCRI, à comment les Britanniques pourront influencer les programmes de travail, la mobilité du personnel scientifique, la libre circulation des données, la propriété intellectuelle, Erasmus + ou l'accès aux infrastructures européennes de recherche.

« Nous espérons que ce rapport inspirera et guidera » les futures négociations, écrivent les auteurs.

Si ces négociateurs d'un jour estiment un accord rapide possible, ils soulignent que certains thèmes importants, comme la mobilité des chercheurs, seront difficiles à traiter, car liés à des sujets politiquement sensibles, à savoir la convergence réglementaire ou la liberté de circulation des personnes.

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »